

9. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h 50 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2022-174

Il est dûment proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Marc-André L'arrivée, maire Chantal Tremblay, dir. gén.

Je, Marc-André Larrivée, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Marc-André Larrivée, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2022

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 5 décembre 2022, 19 h 00 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Marc-André Larrivée, maire**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sont présents les conseillers :
madame Suzie Ouellet, madame Anne-Marie Martel, monsieur Philippe Carroll, le tout formant quorum sous la présidence de **Marc-André Larrivée**, maire.

Sont absents les conseillers :
Madame Lucienne V. Ouellet, monsieur Jocelyn Fournier et monsieur Jacques Vachon

Assiste également à l'assemblée M^{me} Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19 h 10

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Rés. : 2022-175

Il est proposé par madame Anne-Marie Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN NOVEMBRE 2022

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2022 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal;

Rés. :2022-176

Il est dûment proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance tenue le 7 novembre 2022.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 5 décembre 2022;

Rés. : 2022-177

Il est dûment proposé par madame Anne-Marie Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (novembre) :	22 797.88 \$
Dépenses incompressibles payées en (mois) :	2 343.60 \$
Comptes à payer du mois :	29 897.83 \$

4.2 REDDITION DE COMPTE – PPA-CE

Remis à une séance ultérieure

4.3 RETRAIT DE L'OFFRE DE SERVICE DE RAMONAGE JML

Rés. : 2022-178

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le retrait de l'offre de service entre la municipalité de Grand-Métis et les ramonages JML.

4.4 ENTRETIEN DU SYSTÈME D'ALARME

ATTENDU que les panneaux actuels sont rendus en fin de vie et qu'ils sont discontinuer;

Rés. : 2022-179

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de notre fournisseur Alarmes BSL pour l'achat et l'installation de 2 claviers 10 leds ainsi qu'un panneau d'alarmes SP 6000 de Paradox ainsi que le filage et connecteurs nécessaires au coût de 571.08 \$.

4.5 RÉSOLUTION POUR CONCLURE UNE ENTENTE INTER MUNICIPALE POUR FAIRE UN APPEL D'OFFRES COMMUN POUR LE RAMONAGE DES CHEMINÉES.

Rés. : 2022-180

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents et unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général de la municipalité, à signer pour et au nom de

4.5 RÉSOLUTION POUR CONCLURE UNE ENTENTE INTER MUNICIPALE POUR FAIRE UN APPEL D'OFFRES COMMUN POUR LE RAMONAGE DES CHEMINÉES.

de la municipalité une entente afin de faire un appel d'offres commun pour le ramonage des cheminées. Les municipalités participantes à cet appel d'offres commun, sont : Mont-Joli, Sainte-Luce, Sainte-Flavie, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave-de-Métis, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Jeanne-D'Arc, Grand-Métis, Padoue, Price, Saint-Charles-Garnier et Saint-Gabriel-de-Rimouski.

Rés. : 2022-181

4.6 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE 2023

Il est proposé par madame Anne-Marie Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil nomme la firme Mallette, Sociétés de comptables professionnels agréés comme vérificateur pour l'exercice 2023.

Rés. : 2022-182

4.7 ADOPTION DU BUDGET DU COMITÉ INTERMUNICIPAL DE LOISIR ET VITALISATION 2023

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget du comité intermunicipal de loisir et de vitalisation 2023 tel que présenté.

4.8 PROJET D'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE HUMAINE (MRC) DANS LE CADRE DU VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Grand-Métis, La Rédemption, Les Hauteurs, Métis-sur-Mer, Mont-Joli, Padoue, Price, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Flavie, Sainte-Jeanne-D'Arc, Sainte-Luce, Saint-Charles-Garnier, Saint-Donat, Saint-Gabriel, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave-de-Métis ainsi que la MRC de La Mitis désirent présenter un projet pour embaucher une ressource en gestion des ressources humaines dans le cadre de l'aide financière;

Rés. : 2022-183

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

– Le conseil de la municipalité de Grand-Métis s'engage à participer au projet pour embaucher une ressource en gestion des ressources humaines et à assumer une partie des coûts;

– Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4

– Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

– Le conseil nomme la MRC de La Mitis organisme responsable du projet.

4.9 REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL POUR 2022

En conformité avec l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale et secrétaire-trésorière doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus, soit 200\$. La directrice générale affirme n'avoir reçu aucune déclaration au cours de la dernière année.

4.10 FERMETURE DES BUREAUX - PÉRIODE DES FÊTES

Rés. : 2022-184

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les bureaux administratifs soient fermés selon l'horaire suivant durant la période des Fêtes 2022-2023 :

Les bureaux administratifs seront fermés du 23 décembre 2022 au 6 janvier 2023 inclusivement.

4.11 PROGRAMME DE DEMANDE – EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2023 / CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI

Rés. : 2022-185

Il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de permettre à la directrice générale à formuler une demande d'aide financière à Emplois d'été Canada 2023 et à Carrefour Jeunesse Emploi pour l'embauche de deux (2) étudiants pour la voirie / entretien paysager pour la période estivale 2023.

4.12 PROJET RÉSIDENTIEL – REMBOURSEMENT

Rés. : 2022-186

Attendu que suite à une demande du conseil, certains terrains du projet de développement résidentiel du chemin Kempt ont été réservés en 2021. Afin de se conformer au projet de loi n° 132, nous avons dû faire caractériser le lot, ce qui va occasionner une modification du cadastre;

Attendu que directrice et le maire ont demandé un avis au ministère des affaires municipale et de l'habitation sur la suite à donner;

Attendu qu'une lettre va être envoyé aux personnes concernées leur expliquant la situation;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Anne-Marie Martel et résolu à la majorité des conseillers présents d'autoriser la directrice à faire le remboursement des dépôts effectués lors de la réservation de terrains.

5. URBANISME ET VOIRIE

5.1 MODIFICATION DU PROJET RÉSIDENTIEL DU CHEMIN KEMPT ET ANNULLATION DE LA RÉSOLUTION 2021-017

Rés. : 2022-187

ATTENDU QUE le conseil a dû faire caractériser le lot visé par le projet résidentiel du chemin Kempt à la suite du dépôt du projet de loi n° 132, intitulé « Loi concernant la conservation des milieux humides et hydrique;

ATTENDU QUE suite à cette étude, le cadastre prévisionnel du projet va grandement être modifié;

ATTENDU QUE le coût des infrastructures municipales a considérablement augmenté ces dernières années;

ATTENDU que le conseil va devoir réévaluer ses estimations de coûts pour le projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à la majorité des conseillers présents d'annuler la résolution numéro 2021-017.

5.2 CENTRE COMMUNAUTAIRE – ESQUISSE FINALE

Rés. : 2022-188

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les esquisses de la firme d'architecte MHNollet pour le projet du futur centre communautaire tel que présenté, mais en changeant le style de porte de la grande salle.

6. CORRESPONDANCE

6.1 ÉCO-MITIS – MEMBRE EMBASSADEUR

Rés. : 2022-189

Attendu que la municipalité participe dans un projet de forêt nourricière, Il est proposé par madame Anne-Marie Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser que la municipalité devienne membre-ambassadeur bronze 2022-2023 au montant de 100,00 \$.

7. VARIA

7.1 NOUVEAU PROGRAMME DE LA SNEQ – DRAPEAU DU QUÉBEC

Rés. : 2022-190

ATTENDU que la Société nationale de l'Est du Québec (SNEQ) lance un nouveau programme annuel de renouvellement de drapeaux du Québec pour les municipalités du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU que les drapeaux dont de fabrication québécoise; Pour ces motifs, il est proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer au programme de renouvellement annuel de la SNEQ, qui comprend la carte de membre de la SNEQ, deux drapeaux de 36 po x 54 po, les frais d'expédition et les taxes au coût de 175\$.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 45 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2022-191

Il est dûment proposé par madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Marc-André Larrivée, maire

Chantal Tremblay, dir. gén.

Je, Marc-André Larrivée, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Marc-André Larrivée, maire

Procès-verbal signé le _____ 2022